



ERRATUM

Avis de la tenue d'une assemblée publique de consultation

Les 15 et 16 août 2023 a été publié un avis de la tenue d'une assemblée publique de consultation sur un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement *Règlement CA-2022-384 modifiant le Règlement CA-2016-255 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*.

Celui-ci aurait dû mentionner au point quatre (4) l'adresse suivante pour l'hôtel de ville de Saint-Lambert : Centre des loisirs situé au 600, avenue Oak et non le 55, avenue Argyle.

Ainsi, vous auriez dû lire :

4 Une copie de ce projet de règlement, de ce document et du résumé de ceux-ci peut être consultée sur <http://longueuil.quebec/services/reglements-municipaux> dans la section Règlements en processus d'adoption ou en faisant une demande à greffe.ca@longueuil.quebec et aux hôtels de ville suivants aux heures normales de bureau :

- 1° hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins;
- 2° hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard Rome;
- 3° hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane;
- 4° hôtel de ville de Saint-Bruno-de-Montarville, 1585, rue Montarville;
- 5° **hôtel de ville de Saint-Lambert, (Centre des loisirs), 600, avenue Oak.**

Longueuil, le 29 août 2023
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière de la Ville